

Petite Tunisie

ABONNEMENTS

	Tunis-Tunisie	France
Un an.....	10	12 fr.
Six mois.....	6	7 »
Trois mois.....	4	5 »

Payables d'avance

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Rédaction et administration : 14, Rue Al-Djazira. — TUNIS.

LES ANNONCES SONT REÇUES AU BUREAU DU JOURNAL

ANNONCES

Annonces diverses.....	la ligne.	» 40
Réclames.....	—	» 60
Chronique locale.....	—	1.50

Payables d'avance

La PETITE TUNISIE est désignée pour insérer les annonces légales et judiciaires de la Régence de Tunis pendant l'année 1894

Tunis, le 21 mai 1894.

Chose promise....

Nous avons promis à la « Libre Dépêche » de relever les erreurs qui se sont glissées dans l'article élogieux qu'elle a cru devoir consacrer à la direction des Forêts, nous allons aujourd'hui nous livrer à ce petit travail.

D'abord, permettez-nous de vous faire remarquer que dans les 500,000 hectares de forêts, il en est au moins la moitié, si ce n'est plus, qui n'ont des forêts que le nom inscrit sur les plans ; ce sont tout simplement des broussailles qu'un seul homme peut surveiller très facilement ; dans ces conditions, le personnel qui se compose de cent employés est largement suffisant pour tout le travail qui se fait en forêts, et d'autant plus qu'à côté des gardes, il y a toujours un nombre respectable d'indigènes qui sont chargés par ceux-ci de vouloir bien les prévenir des délits qui peuvent être commis dans les forêts, moyennant quelques faveurs, telles qu'une part sur la remise du procès-verbal, ou l'autorisation de faire paître le troupeau dans tel endroit où se trouvent d'excellents pâturages....

Ceci dit, qu'est-ce que 5,050,000 chênes-liège démasclés dans les forêts tunisiennes ? rien ou presque rien.

On compte de 250 à 300 arbres à l'hectare, ce sont donc les arbres d'une vingtaine de milliers d'hectares qui auraient reçu les coups de hache bienfaisants. Comme le chêne-liège produit, en moyenne, tous les neuf ans, si nous divisons 5,050,000 arbres par 9, nous avons 561,111 arbres qui produisent chaque année 3 kilogrammes de liège environ, soit 16,833 quintaux 33 kilos à 35 francs le quintal, prix qui se paie généralement pour le liège non trié, en tas, comme le vend toujours l'administration qui ne prend pas la peine de faire le tri, pour la bonne raison qu'aucun forestier de l'Etat ne connaît exactement le liège et est, dès lors, incapable de faire la différence entre du liège de première, de deuxième et de troisième qualités, de l'épais, du bâtard ou du mince. Tout au plus sait-il la faire entre l'épais et le mince et encore ! nous avons donc un produit de 16,833 quintaux 33 à multiplier par 35 francs, soit 579,166 fr. 55 desquels il faut retrancher le démasclage et transport en certains endroits déterminés : l'administration paie habituellement ces démasclage et transport 15 francs le quintal : donc $15 \times 16,833 \text{ 33} = 252,499 \text{ 96}$ à déduire de 579,166 fr. 55. Le produit est exactement de 326,666 fr. 59 et il sera toujours, ou à peu près ainsi, tant que le nombre d'arbres à reproduction de liège démasclés n'aura pas été augmenté. Nous sommes loin, on le voit, des deux millions de francs nets que doit rapporter nos forêts dans la deuxième décennie à partir de 1884.

Pour arriver à ce résultat, il ne faut pas procéder comme le fait actuellement M. Bastien, mais bien comme le faisait autrefois cet homme des bois qui a nom Lefebvre et qui fut sacrifié à la ran-

ne de M. Massicault parce que c'était un fonctionnaire travailleur, correct, ayant son franc-parler et ne connaissant que le droit chemin. Tandis que M. Lefebvre faisait démascler 1,000,000 et même 1,500,000 arbres par an, c'est à peine si M. Bastien en fait faire le dixième. A ce train-là, il faudra encore cent années pour arriver au rendement que cite la « Libre Dépêche ».

Après les griefs que nous venons d'énumérer et que nous résumerons ; c'est-à-dire que les frais du personnel des Forêts sont trop importants : pourquoi faire, en effet, ce garde général à Souk-el-Arba ? ces inspecteurs à Aïn-Draham et Tabarka ? et leurs nombreux gardes ? que les démasclages sont insignifiants, alors qu'il devrait être démasclé au moins un million d'arbres par an, si ce n'est plus, puisque il y en a 30,000,000 et qu'on n'en a encore démasclé que 5,050,000.

Pour avoir un revenu net de deux millions de francs, il faut, en effet, que 3,000,000 d'arbres soient en rapport et avec l'impulsion lente que donne M. Bastien à son service, il s'écoulera encore de beaux jours avant que les forêts tunisiennes donnent ce qu'elles devraient rapporter. Il y a là des richesses que, malheureusement, le directeur actuel des Forêts ne sait pas exploiter.

Nous nous garderons de relever l'erreur de chiffre donné par la « Libre Dépêche » pour le rendement du liège, l'année dernière.

Qu'elle consulte M. Bastien et elle verra si le chiffre de 490,000 francs a bien été atteint. Il ne l'a pas été par suite du manque d'aptitude des agents forestiers....

C'était bien le cas de dire, en cette circonstance : Chacun son métier....

Plusieurs personnes absolument dignes de foi, nous ont affirmé que M. Cubisol, vice-consul de France et contrôleur civil à La Goulette, ne se gênait pas, lui fonctionnaire, pour se livrer à des actes incompatibles avec la situation qu'il occupe dans l'administration, tels que la banque, les prêts sur récoltes aux indigènes surtout, du commerce....

M. Cubisol serait en outre le représentant, à Tunis, des sociétés d'assurances maritimes desquelles il percevrait des primes pour assurances, des honoraires lorsqu'il assiste à des expertises, etc., etc.

Il nous semble que M. le contrôleur de La Goulette fait un peu fi des règlements qui interdisent tous actes de commerce aux consuls de carrière, aussi devrait-on le rappeler à l'ordre !

UN

Commissaire de Police qui file

En France, ce sont généralement les banquiers marrons qui prennent le chemin de la Belgique, ici, en Tunisie c'est un commissaire de police — de première classe s. v. p. — qui a cru devoir mettre la Méditerranée entre ses créanciers et lui.

On n'estime pas à moins de vingt-cinq mille francs le pouf du franc-fileur.

Comme M. Balossy, commissaire central, a annoncé ce départ à son haut personnel et qu'il l'a prévenu, en outre, que ce commissaire était démissionnaire d'office, pour avoir pris un congé *dito*, nous n'avons aucune raison pour taire le nom de ce monsieur : c'est M. Gide, commissaire de police du 3^e arrondissement.

Il paraît que la situation précaire de ce représentant de la justice était connue de ses chefs depuis bien longtemps déjà. Nous trouvons étrange alors que M. le commissaire central n'ait pris aucune mesure de discipline vis-à-vis de M. Gide. Il aurait ainsi évité à nombre de gens la perte de plus ou moins de billets de cent et même de mille francs.

C'est que le commissaire du 3^e arrondissement était un vrai gouffre : ses besoins étaient nombreux ; comme il était sans vergogne, il ne se faisait aucun scrupule de dire à Pierre ou à Paul, quand ce n'était pas Yamina bent Ali, fille soumise, de lui prêter cinq, dix et même vingt-cinq louis et qu'il les rendrait soit dans un mois, deux ou trois, soit même par versements mensuels ; mais il va sans dire qu'on ne voyait jamais plus la couleur de son argent qui était perdu et irrémédiablement perdu puisque M. Gide a sacrifié sa position et fui vers des rivages où la main d'un confrère ne pourra le saisir au collet, comme il l'a fait tant de fois, certainement, à des individus qui valaient cent fois mieux que lui.

Si M. Gide ne tombe pas sous le coup de la police correctionnelle pour le pouf qu'il a fait à Tunis, il tombe sous celui de la loi, tout de même, comme commerçant, comme hôtelier, car c'était un comble, ce M. Gide cumulait avec ses fonctions de commissaire de police celui de gargotier et de logeur à la nuit !!! autrement d'hôtelier.

Les créanciers de M. Gide ont donc la ressource de le poursuivre devant le tribunal de Commerce, et de demander sa déclaration de faillite : comme le commissaire de police du 3^e arrondissement s'est levé de devant, il sera en outre poursuivi pour banqueroute simple et, peut-être, qui sait ? pour banqueroute frauduleuse.

Entre nous, il ne l'aurait pas volé !

Il arrive bien rarement que les quatre journaux français de Tunis tombent d'accord, mais cela arrive, néanmoins témoin pour la nomination de l'ami Glerfeld au poste de directeur du comptoir de la Cie Algérienne à Tunis. Avec nos confrères, avec la population qui a pu apprécier les solides qualités du fond de pouvoir de la Cie Algérienne, nous demandons qu'on veuille bien le faire bénéficier d'une succession à laquelle il a de nombreux droits.

Nous applaudirons tous à la nomination de M. Glerfeld, comme directeur du comptoir de la Cie Algérienne.

Un journal local se fait, depuis quinze jours, le porte-parole des doléances des délégués de la Chambre d'Agriculture au Concours agricole d'Alger.

Il paraîtrait, d'après ce journal, que les représentants de l'Agriculture tunisienne n'auraient pas été reçus par M. le Gouverneur général de l'Algérie avec tous les

égards qui étaient dus à d'aussi illustres personnages que M. Terras....

A l'avenir, c'est un sage conseil que nous donnons, il vaudra mieux ne déléguer personne.

Ce sera préférable.

A la nouvelle de la prochaine création, à Tunis, d'une succursale du *Comptoir d'Escompte* de Paris, et de la nomination de l'honorable M. Proust, comme directeur de cette succursale, nous avons voulu connaître, avant d'en parler, l'opinion des journaux — et de la « Dépêche Tunisienne » surtout — sur le futur directeur dudit établissement financier.

Nous avons eu la douce satisfaction de constater que cette nomination avait l'approbation de toute la presse locale même de la *Dépêche* qui se félicite de cette nomination.

Nous aurions aimé voir ce touchant accord avec nous au mois de janvier dernier, lors des élections, ô *Dépêche*, ma mie !

N'y aurait-il pas, dans ces félicitations intéressées, une question d'annonce sous roche, vieille pie ?

L'article que nous avons publié dans un de nos précédents numéros « Un comble d'audace » n'a eu aucun résultat.

L'équipage du notable négociant que nous défendions et que nous défendrons encore, est toujours injustement séquestré à la fourrière municipale.

Nous demandons à qui de droit si cette comédie de fort mauvais goût ne va pas bientôt prendre fin. Cette saisie vexatoire soulève un mécontentement général. Prétendrait-on, par hasard, ne pas rendre au propriétaire ce qui lui a été pris arbitrairement ?

C'est ce que nous voudrions savoir.

LA FÊTE DE MAXULA

Elle a eu lieu dimanche dernier. Les Tunisiens s'y étaient portés en assez grand nombre. Beaucoup d'animation et de gaieté. Tout allait bien jusqu'à 4 heures : le tir très fréquenté, les jeux divers point abandonnés. Survint la pluie, ce trouble-fête, qui occasionna une révolution générale : une foule de visiteurs s'empressèrent de prendre le premier train et c'est pourquoi il resta si peu de monde à la fête nocturne. Maxula demeurait, relativement à l'année dernière, fort déserte en raison de l'incertitude du temps.

Autour du mât de Cocagne de nombreux spectateurs se désolaient la rate. Les Arabes après plusieurs tentatives infructueuses, acceptèrent un conseil ; ils grimperent les uns sur les autres pour tâcher de décrocher les objets convoités, mais à chaque reprise — car ce procédé ingénieux fut recommencé maintes fois — l'un d'eux faiblissait, fléchissait, succombait enfin sous le poids et l'échelle formée s'écroulait aussitôt. La descente très drôle, très pittoresque provoquait, comme bien on le pense, une inextinguible hilarité.

Vous parlerai-je de la fantasia indigène ? On avait promis d'exhiber de riches selles rouges et bleues et à nos regards s'offrirent de vieux *berdas* recouverts de sacs ! Et les chevaux.... c'était à se tordre !.... De vieilles bêtes qui réclamaient de l'orge mais qui n'avaient nulle envie de caracoler.

Quand on va à la fête, ordinairement c'est pour rire, n'est-ce pas ? Eh bien, qu'un spectacle naturel vous incite à dérider votre front ou qu'une pantomime quelconque vous commande de montrer vos dents, cela revient toujours au même.

L'« Harmonie Française » nous a fait entendre quelques morceaux choisis de son répertoire, sur l'emplacement du bal.

Nous avons admiré dans Maxula une coquette villa, celle de M. G. Médina. Le jardin anglais est entretenu avec le soin le plus méticuleux ; pas une mauvaise herbe dans les carrés de fleurs odoriférantes et de plantes rares. De belles roses, des pensées de toutes couleurs : noir, bleu, violet, jaune, etc., et des quantités de fleurs panachées. Quel aspect flatteur, quelle vue riante !

La fête de Maxula aurait parfaitement réussi, nous ne voulons pas en douter un seul instant si le temps eut été favorable.

Mais n'avions-nous point raison de conseiller aux organisateurs de renvoyer ces réjouissances à une date plus reculée ? Pourquoi presser les choses de la sorte ? L'espoir console et les faits... serviront de leçon.

Notre confrère M. Prax a reçu l'ordre de se constituer prisonnier le 26 mai pour purger une condamnation à 3 mois de prison, prononcée contre lui par la cour d'appel d'Aix, dans l'affaire du sieur Tridon. Il est probable que notre confrère sera grâcié le 14 juillet de toutes les peines qu'il a encourues ces temps derniers.

UN TRIBUNAL DE COMMERCE

(Suite.)

Ce décret fut toujours respecté par les Français et les étrangers, et c'est pour cette raison qu'aucune protestation sérieuse ne fut jamais soulevée par une nation européenne à l'encontre de certaines modifications d'extension de compétence et même de la création d'un tribunal mixte.

Les étrangers ne pourront donc élever aucune objection à l'encontre de la création d'un tribunal consulaire, prévu par nos codes, en vertu desquels ils se trouvent d'ailleurs jugés par nos tribunaux de droit commun.

Les autres puissances ont accepté l'établissement de la juridiction française, sans réserve aucune, ainsi que l'on peut s'en convaincre par la lecture des lois et ordonnances édictées par chaque puissance, savoir :

La Grande-Bretagne (31 décemb. 1883) ;
L'Allemagne (21 janvier 1884) ;
La Grèce (20 février 1884) ;
L'Autriche-Hongrie (22 avril 1884) ;
La Hollande (7 octobre 1884) ;
La Belgique (1^{er} février 1884) ;
Le Danemark (26 septembre 1883) ;
L'Espagne (17 janvier 1884) ;
Le Portugal (9 juin 1884) ;
La Russie (5 août 1884) ;
La Suède et Norvège (25 juillet 1883).

L'esprit de ces divers lois et traités se trouve résumé et précisé dans le décret du 31 juillet 1884, qui est basé sur cette considération : que les gouvernements étrangers ont renoncé au droit de rendre la justice, en faveur du gouvernement français.

Donc, aucune de ces puissances ne pourra s'opposer à ce que les juges consulaires soient pris parmi les commerçants, au lieu d'être choisis parmi les magistrats de carrière.

Admettons même que l'une d'elle ait le droit de s'opposer à cette innovation et que, pour ne pas s'exposer à un refus, le gouvernement français ne voulût pas lui demander son assentiment.

Ce ne serait pas une raison pour priver les commerçants français d'un avantage auquel ils attachent la plus grande importance. Il suffirait, pour qu'aucune puissance n'ait le droit de faire la moindre observation, de faire ce qui a déjà été fait pour le tribunal mixte, c'est-à-dire de créer un tribunal de Commerce auquel tout commerçant aurait le droit de dresser, sans distinction de nationalité, en réservant au défenseur le droit de de-

mander son renvoi devant le tribunal civil avant toute défense au fond.

Cette solution sauvegarderait tous les intérêts et ne blesserait aucun droit. Elle permettrait aux négociants français de jouir en Tunisie des mêmes prérogatives qu'ils ont, soit en Algérie, soit dans la mère patrie, en laissant aux étrangers la faculté de rester dans le *statu quo*.

3. Le troisième argument n'existe plus, puisqu'il est bien entendu que le tribunal de Commerce ne pourrait être composé que de juges français.

4. Au quatrième argument nous répondons qu'en France comme en Algérie les parquets ne sont pas représentés auprès de tribunaux de Commerce, et que cependant ces tribunaux fonctionnent à la grande satisfaction des commerçants. Pourquoi en serait-il autrement en Tunisie ?

La procédure devant les tribunaux de Commerce n'existe pas, puisque tout se borne à une simple assignation.

Quant aux mandataires qui pourront se présenter à sa barre, le tribunal de Commerce de Tunis saura bien reconnaître ceux qui seront dignes de sa confiance.

Il n'y aura, du reste, rien de changé à cet égard, car même avec l'organisation actuelle, de simples mandataires peuvent se présenter devant le tribunal civil jugeant en matière commerciale.

On voit ainsi qu'aucune des objections faites à la création d'un tribunal de Commerce ne résiste à un examen sérieux.

Et ce tribunal répond trop au désir unanime des commerçants français pour que l'on puisse en différer la création.

Le principal avantage qui en résulterait serait la possibilité de trancher à l'amiable un grand nombre d'affaires, ainsi que cela se fait dans tous les tribunaux de Commerce, et ne peut se faire devant les tribunaux civils.

Nous reconnaissons volontiers que les affaires commerciales s'expédient actuellement avec assez de rapidité devant le Tribunal de Tunis; mais c'est grâce à la création d'une deuxième audience commerciale par semaine, et au détriment des affaires civiles,

Si le rôle du Tribunal de Tunis était soulagé des affaires commerciales, ce Tribunal pourrait, en effet, consacrer toutes ses audiences à l'examen des affaires civiles, qui subissent en ce moment un retard tellement considérable, que les demandes actuellement formées devant lui doivent être renvoyées après les vacances, c'est-à-dire au mois d'octobre prochain, sans qu'il soit possible de leur fixer une date.

Le Gouvernement réaliserait ainsi l'économie d'une troisième Chambre, qui sera pour le budget tunisien une charge importante.

« La création d'un Tribunal Consulaire produirait donc une influence heureuse sur la marche des affaires civiles, tout en donnant satisfaction aux vœux unanimes du Commerce français en Tunisie.

La Chambre de Commerce ayant voté la création d'un tribunal de Commerce nous ne comprenons pas pourquoi cette question n'a pas figuré à l'ordre du jour de la Conférence.

NOCTURNE

Moins de lumière. Un bruit de vent lointain dans les branches ; des feuilles qui s'en vont et qui tombent Du vert jauni, du jaune, du rouge. C'est l'été.

En ville, vers le soir, les rues sont très longues et finissent dans la brume. L'heure rêve. La flânerie sur les trottoirs est triste.

Les réverbères qui s'allument un à un, comme avec peine font de l'obscurité autour de leurs taches jaunes et la nuit naît de ces petites lumières.

En haut, les maisons allongées laissent encore un espace plus clair, puis le jour s'éteint au ciel et les lueurs d'en bas brillent davantage.

La flânerie sur les trottoirs est triste. Les boutiques s'éclairent comme de grandes lanternes alignées avec entre elles, par places, un trou noir où l'œil voit une lueur rouge poindre.

L'heure est mélancolique. Et dans la

lumière qui éclaire les passants, mon cœur cherche quelque chose. Le regard, hélas ! ne découvre rien, rien....

Sur le pavé les gens filent, droits, dans un rythme monotone.

J'attends, vous ne venez pas, cruelle !
Votre amour, madame, est-il vraiment sincère et vif ?

J'attends.... Une femme, par moment s'arrête à la devanture d'un magasin puis disparaît. D'autres viennent et s'en vont encore, tandis que l'air un peu humide garde un léger parfum qui flotte un instant et se diffuse dans l'odeur âcre de la rue.

J'attends toujours et vous ne venez pas !

L'impatience m'envahit. Au lieu de rentrer deux, il faut rentrer seul.

O amertume. Ah ! oui la flânerie sur les trottoirs est triste.

Comprenez madame !

LAMOUREUX

Echos Tunisiens

Hier matin, le vice-amiral de Boissoudy a fait sa visite officielle au Résident général

Le Résident général la lui a rendue dans l'après-midi, accompagné de sa maison militaire et de tout le personnel de la Résidence.

Le Résident général s'est rendu également à bord de l'*Iphigénie*.

Ce matin, le Résident général a présenté au Bey le vice-amiral de Boissoudy et les officiers de l'escadre.

Kermesse de bienfaisance

des 10-11 juin 1894

dans les jardins de la Résidence

Les dons offerts pour cette Kermesse sont reçus à la Résidence par M. A. Riffault, président du Comité d'organisation.

M. Achilopoulo, beau-père de notre résident général est attendu ces jours-ci à Tunis.

Qu'il soit le bienvenu parmi nous.

L'absence de M. Rouvier

Notre Résident général part définitivement demain mercredi pour aller inaugurer la section tunisienne à l'exposition de Lyon.

De là M. Rouvier se rendra à Paris, ou il ne fera qu'un très court séjour, puisqu'il compte être de retour parmi nous vers le 8 juin.

A vendre une action des Monts-de-Piété tunisiens, s'adresser au journal.

La Chambre d'Agriculture de Tunisie a l'honneur d'informer le public que la troisième conférence de M. le docteur Loir, précédemment fixée au lundi 14 mai dernier, aura lieu jeudi prochain 24 courant à 10 heures du matin.

Cette conférence aura pour objet l'étude des maladies charbonneuses des animaux.

On offre, à monsieur seul, belle chambre meublée, pension de famille (excellente cuisine française).

S'adresser : 7, rue d'Allemagne, rez-pe-chaussée de gauche.

La pêche à Monastir

Tout est prêt à la thonaire de Monastir pour la pêche du thon.

L'installation de la pêcherie et le personnel pour cette exploitation abandonnée depuis près de trente ans, ont donné un peu de vie à ce Monastir, jadis si morne.

Les habitants de cette petite ville sont dans la jubilation et ne cessent de porter aux nues la société qui n'a pas craint d'exploiter d'importants capitaux pour cette entreprise, capitaux qui seront vite récupérés, car les parages de

Monastir sont on ne peut plus fréquentés par les thons.

M. D. GIBDO, chirurgien-dentiste de S. A. le Bey, 23, rue d'Espagne, à côté du Consulat d'Espagne, reçoit tous les jours de 8 heures du matin à 6 heures du soir.

L'Escadre à Tunis

Dans la journée de dimanche, l'escadre de la Méditerranée, commandée par le vice-amiral de Boissoudy est arrivée à la Goulette.

Le 28, arrivera celle du Levant.

L'*Iphigénie*, vaisseau école, est entré dans notre port, et ses élèves, au nombre de 70, assisteront demain au bal de la Résidence.

Nous souhaitons à nos marins une cordiale bienvenue.

CHEMIN DE FER DE BONE-GUELMA ET BROLONGEMENTS

La Compagnie a l'honneur d'informer le public qu'elle a, dans un but de commodité ou d'agrément pour les voyageurs, décidé que les billets simples comportant un parcours de plus de 200 kilomètres ou de plus de 400 kilomètres auraient une validité supplémentaire de 24 heures dans le premier cas et de 48 heures dans le second cas, avec faculté d'arrêt dans les gares intermédiaires de la route.

Les voyageurs peuvent profiter de cet intervalle pour un seul séjour en route d'égale durée ou pour plusieurs arrêts successifs à leur choix, étant entendu :

1° Qu'ils font viser leurs billets à l'arrivée dans les gares où ils s'arrêtent ;

2° Que pour la continuation de leur voyage, après arrêt ils ne prennent que des trains dans le sens de la destination indiquée sur leurs billets ;

3° Enfin qu'ils ne se laissent pas dépasser par le train de même numéro que celui indiqué par le visa à l'arrivée au premier arrêt.

Chronique Théâtrale

L'« Indépendant » de Constantine, parlant de la troupe Nérel, dont on se souvient encore, s'exprime ainsi :

« Cédant à de nombreuses sollicitations, la vaillante troupe de M. Nérel redonne aujourd'hui « Surcouf », qui obtint un si vif succès mardi soir.

« Les Anglais sont un peu malmenés dans cette opérette, mais si drôle et l'on rit de si bon cœur !

« Du reste, l'interprétation est des meilleures que nous ayons eues. Très crâne Mlle Gilberte Andrée, chanteuse d'opérette : belle voix, bonne diction, jeu très fin et très suggestif. Deux artistes, qui méritent d'être entendues sont : M. Cardon, ténor, et Mlle Demanthe, deuxième chanteuse.

« Mlle Demanthe, surtout, est une véritable perle. Il ne nous souvient pas d'avoir jamais vu cet emploi aussi bien tenu, sur notre scène. La voix très souple, au timbre sonore et argentin, a des effets qui captivent et Mlle Demanthe qui s'en doute, sait user, avec goût, de ses moyens vocaux.

« A citer, enfin les deux comiques, MM. Ponge et Séguin, tout à fait dé-sopilants dans leur genre. »

Hygiène de la Toilette

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au *Coaltar Saponine Le Beuf* son admission dans les Hôpitaux de la ville de Paris, le rendent très précieux pour les soins sanitaires du corps, lotions, lavages des nourrissons, soins de la bouche qu'il purifie, des chevaux qu'il débarrasse des pellicules, etc.

Le flacon, 2 fr. ; les 6 flacons, 10 fr. Dans toutes les pharmacies.

SE DEFIER DES CONTREFAÇONS

Dépôt : Pharmacie Née

MUSÉE ARABE

TUNIS — 11, rue des Parfums — TUNIS

AHMED DJAMAL

Grands magasins de curiosités tunisiennes Grand choix d'armes arabes anciennes. Costumes du pays, tapis anciens et modernes. — Objet d'art et de collection. — Cuivres damassés. — Assortiment complet de Bijouterie du pays. — Tabletterie. — Gravures de Carthage — Travaux en nacre. — Soieries indigènes de tous dessins sur commande. — Broderies anciennes et modernes, etc.

La Maison se charge de faire les expéditions dans toutes les parties du monde.

Demander dans tous les Cafés

L'ÉLIXIR JEMANNE D'ARC

la liqueur digestive par excellence

Dépositaire pour toute la Tunisie. M. VIGUIER, Avenue de la Marine

MAGASIN GÉNÉRAL

22, avenue de France, TUNIS

MAISON BORTOLI FRÈRES ET C^o

Nous exposons dans nos vitrines intérieures une grande quantité de chapeaux pour dames, enfants et fillettes, que nous venons de recevoir de Paris; le choix très varié et leur prix très modique nous garantissent un légitime succès auprès des acheteurs.

Nous recommandons tout particulièrement notre rayon: ombrelles et en-cas pour hommes et dames; nous avons tenu à présenter à nos acheteurs un assortiment hors de pair et nous aimons à croire qu'ils sauront le reconnaître.

En prévision du départ prochain pour la campagne, nous venons de recevoir un envoi important de lits coloniaux avec sommier métallique, dont nous sommes les seuls dépositaires en Tunisie, leur commodité incontestable, et leur peu de volume, étant plié rendent ce modèle seul pratique dans les pays chauds; lits de campement, avec monture bois ou fer, lits en fer, lits anglais tout fer et cuivre et fer, matelas laine et crin, traversins, oreillers en plumes, meubles de jardins, hamacs, guérites osier, fauteuils et chaises garnis ou non garnis, canapés osier, articles de gymnastique.

Nous informons nos acheteurs que nous avons en magasin nos assortiments au complet pour la chaussure d'été: souliers découverts de toutes sortes, depuis l'extrême bon marché, jusqu'à l'article riche et d'usage.

Seul dépositaire pour la Tunisie de l'Orfèvrerie CHRISTOFLE de Paris

HAMMAM-EL-LIF

ENTREPRISE DE REMBLAEMENTS

Prix réduits

V. SORIA

P. PERRIN

Boucherie Lyonnaise

28, rue d'Italie, Tunis.

la plus ancienne boucherie française

Arrivages toutes les semaines

BŒUFS ET VEAUX DE FRANCE

Maison V^o G. BARBERA

Marchand-Tailleur civil et militaire

Avenue de France, maison Bodoy

Grand assortiment de draperies hautes nouveautés de la saison, pour complets sur mesure.

CHAPEAUX, CHEMISES, CRAVATES, etc.

PRIX MODÉRÉS

Gordonnerie Toulousaine

RAOUL SANDRA

Chaussures en tous genres

33, Rue Al-Djazira 33. - TUNIS

Forges de la Providence

Machienne-au-Pont (Belgique).

Spécialité de poutrelles en fer et en acier de toutes dimensions; Fers aciers marchands; Cornières carrés et ronds; Colonnes en fonte moulées de toute espèces suivant croquis; Charpentes et ponts on fer et en acier.

La société se charge à des prix fort modérés de confectionner les gitages et autres travaux métalliques d'après les plans qui lui seraient adressés. Elle peut aussi se charger de l'exécution des plans après les dessins de maçonnerie.

Elle fabrique actuellement tous les produits en FER HOMOGENE OU ACIER et à cœur de soigner les ordres que veulent bien lui confier ses clients.

Agent pour la Tunisie: J. FORTI, 43, rue des Glacières. - TUNIS

GUÉRISON assurée des catarrhes vésicaux, écoulements anciens et récents, Urétrite, Cystite, Gravelle, incontinence d'urine

(deux sexes) SAVONULES MEXICAINS

Dépôt principal: Pharm. GAGLIARDO à Tunis, le flacon 3 fr.; par poste 3.30

A VENDRE OCCASION EXCEPTIONNELLE

UNE PROPRIÉTÉ

sise à 5 kilomètres de Tunis, à proximité de 2 gares de chemins de fer.

Contenance: 5 hectares environ dont 2 en vignes moitié de 2^e et moitié de 3^e feuilles, arbres fruitiers, jardin potager.

Maisons de maître et de fermier.

Bâtiments d'exploitation.

2 norias.

Adjacente à la propriété une construction louée à usage de café maure.

Prix modéré.

Facilités de paiements.

S'adresser à l'Administration du journal.

CRÉDIT FONCIER DE TUNISIE

Société anonyme, capital: 10,000,000

OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Prêts sur hypothèques, sur titres de marchandises. - Avances sur récoltes - Garde de titres. - Reports - Paiement et escompte de coupons - Ordres de bourse au comptant et à termes - Dépôts à vue et à échéances fixes - Encaissements et recouvrements. - Emissions. - Souscriptions. - Chèques et lettres de crédit.

Hygiène de la Bouche

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **coaltar saponiné Le Benf** pour assainir la bouche en tuant les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Le flacon, 2 fr.; les 6 flacons, 10 fr.

Se défier des contrefaçons

DEPOT: à la Pharmacie E. NÉE

A LOUER

Maison de plusieurs pièces aux environs de la Kasbah.

S'adresser à M. Bouchoucha, 19, cité Scemama, rue de la Kasbah.

CAYES CÉLESTIN

CIBIAL & Cie

Commission-Exportation

TUNIS, rue de la Sébkha, 5

Service rapide à domicile

DOMAINE POTIN

CHAUX HYDRAULIQUE

& CEMENTS

Dépôt: près de la gare française

VIN ROUGE

Vin blanc, eau-de-vie

S'adresser à MM. COMTE et C^o Bureaux: à l'entrepôt du Domaine, rue de Portugal.

GRAND

Restaurant d'Athènes

Tenu par M. PAPAYANNI

4 Rue de l'Eglise

GRAND ARRIVAGE DE VIN DE SAMOS

(authentique) de provenance directe

Prix: 1 fr. 50 le litre

On porte à domicile

Voulez-vous la santé de vos bébés ?

Achetez dans toutes les pharmacies le biberon aseptique *Le Parfait Nourricier* qui seul, parfaitement et rapidement nettoyable, peut mettre un terme à la terrible mortalité de l'enfance.

Dépôt général à la Pharmacie Centrale de Paris, avenue de France, à Tunis.

MONTS-DE-PIÉTÉ DE TUNISIE

autorisé par décret de S. A. le Bey

DIRECTION:

38, rue sidi-Kadous et rue des Glacières, 67

Ancienne maison PROAL

Bureaux auxiliaires: 69, rue de la Kasba, et 12, rue Kachachine,

TEINTURERIE PARISIENNE

17, Avenue de Paris, Tunis

NETTOYAGES et APPRÊTS

Blanchiment de Flanelles

Spécialité de Nettoyage à sec

L. DAVIN FILS

Le Gerant: Em. LACROIX

TUNIS. - Imp. Franco-Tunisienne

LIGNE DE TUNIS A HAMMAM-EL-LIF

Horaire du printemps à partir du 16 Avril

ALLER	TUNIS.....	Départ.	6	11.15	2.15	4.15	5.45
	HAMMAM EL-LIF.....	Arrivée.	6.30	11.45	2.45	4.45	6.15
RETOUR	HAMMAM-EL-LIF.....	Départ.	7.00	1.15	3.15	5.00	6.30
	TUNIS.....	Arrivée.	7.30	1.45	3.45	5.30	7.00

Pelletterie et Plumes

M. BLANC Naturaliste, 16, rue Al-Djazira. Préparation de toutes sortes d'animaux.

Travaux Hydrauliques

JOSEPH MUSCAT

PLOMBIER-ZINGUEUR 12, rue d'Algérie. - TUNIS

Construction de pompes d'épuisement et pour irrigation, système Letestu modifié à grand débit, à vendre ou à louer.

MAISON MEUBLÉE

Rue de Grèce - TUNIS

derrière la Résidence

Appartements et chambres meublées à louer au mois, à la quinzaine, à la huitaine et à la journée depuis 15, 25, et 30 Fr. par mois.

Etude de M. BODOY, avocat-défenseur près le tribunal civil de première instance de Tunis, y demeurant place de la Goulette.

VENTE

Aux Enchères Publiques

sur saisie immobilière

des 2/7 indivis

D'UNE

Propriété

Située à Djendouba canton de Souk-el-Arba connue sous le nom de ALASSIA d'une contenance d'environ trois méchias

L'adjudication aura lieu le MERCREDI 20 JUI 1894, à huit heures du matin, en l'audience des criées du tribunal de Tunis, sis au palais de Justice de ladite ville, ancien palais Khéreddine.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: qu'en vertu: 1^o d'un jugement rendu par le Tribunal de Paix de Souk-el-Arba, le 26 juillet 1893;

2^o D'un procès-verbal de saisie-immobilière du ministère de M. Desreumaux, huissier à Souk-el-Arba, en date du 11 novembre de la même année, dénoncé conformément à la loi, suivant exploit du même huissier en date du 17 du même mois.

Et aux requêtes, poursuites et diligence du sieur Saad ben Hamlet, marchand forain demeurant à Souk-el-Arba (Tunisie), ayant pour avocat-défenseur M. Bodoy, au lieu et place de M. Bruyat défenseur décédé.

A l'encontre du sieur Othman ben Bou Sedra cultivateur, demeurant à Djendouba, partie saisie n'ayant pas de défenseur constitué,

Il sera procédé le mercredi 20 juin 1894, à huit heures du matin, à l'audience des criées du Tribunal de Tunis, séant au Palais de Justice de ladite ville, ancien Palais Khéreddine, à la vente aux enchères publiques, sur saisie immobilière, au plus offrant et dernier enchérisseur des 2/7 indivis, de l'immeuble dont la désignation suit:

Désignation

de l'immeuble à vendre

(telle qu'elle est insérée au procès-verbal de saisie-immobilière.)

Les 2/7 indivis d'une propriété située à Djendouba, canton de Souk-el-Arba, connue sous le nom de « Alassia » d'une contenance d'environ 3 méchias en très bonne terre labourable, limitée:

Au nord, par des terrains appartenant à Bougoussa ben Amara; à l'est, par des terrains appartenant à Salah ben Khéreddine et Ammar ben Kerdès; au sud, par des terrains appartenant à Salah ben Khéreddine et

Youssef ben Hamida; à l'ouest, par des terrains appartenant à Salah Bougharbia.

A l'ouest de cette propriété existe un jardin complanté de figuiers de Barbarie d'une contenance d'environ 1 hect. et demi.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par le défenseur soussigné et déposé au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, les enchères seront reçues sur la mise à prix, fixée par le poursuivant, de la **100 Fr.**

Les frais de poursuite de vente et la remise proportionnelle en sus.

Fait et rédigé à Tunis, le 20 mai 1894.

Le défenseur poursuivant.

Signé: N. BODOY.

Pour plus amples renseignements, s'adresser: 1^o En l'étude de M. Bodoy, avocat-défenseur, place de la Goulette, 2^o pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, où il est déposé.

Etude de M. CARDOSO, avocat-défenseur près le Tribunal civil de Tunis, y demeurant, avenue de France, maison Wattrin et Bodoy, en face le Grand Hotel.

VENTE

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur Saisie Immobilière

de

1^o Une Construction

EN MAUVAIS ÉTAT

sise à Mellacine, près Tunis;

2^o UNE AUTRE

Construction

complètement en ruines

sise au même lieu

—

Aux requête, poursuite et diligences du sieur Sauveur Sfez, négociant demeurant à Tunis, ayant pour défenseur M. Cardoso, poursuivant.

Et à l'encontre du sieur Mohamed Edjouini, propriétaire demeurant à Mellacine partie saisie, n'ayant pas de défenseur constitué

Il sera procédé le MERCREDI VINGT JUI 1894 à sept h. 1/2 du matin, en l'audience des criées du Tribunal Civil de Tunis, séant au Palais de Justice ancien Palais Khéreddine, à la vente aux enchères publiques, sur saisie immobilière, en deux lots, au plus offrant et dernier enchérisseur et à l'extinction des feux des immeubles dont la désignation suit:

Désignation des biens à vendre

telle qu'elle est insérée au procès verbal de saisie immobilière.

Premier lot

Une construction en mauvais état, sise à Mellacine, (près Tunis), rue dite Zanquet-el-Cheick, construite en pierres, terre, chaux et sable, couverte en terrasse et élevée d'un simple rez-de-chaussée. A cette construction est attenant un terrain inculte formant corps avec elle, entouré en grande partie de figuiers de Barbarie. Ce terrain mesure avec l'emplacement de la maison approximativement environ 375 mètres carrés, sans garantir cette contenance. Le tout est limité au sud par un sentier ou l'on prend accès dans la construction par une porte à deux ouvrants A l'est, par la rue dite zanquet-el-Cheik et haie de figuiers de Barbarie. A l'ouest par haie de figuiers de Barbarie et propriété appartenant à des indigènes. Au nord par un sentier et haie de figuiers de Barbarie.

Deuxième lot

Une autre construction complètement en ruines, sise au même lieu, n'ayant pas de toiture, composée simplement de quatre murs, ayant façade sur la route de Mellacine au Bardo Cette construction paraît mesurer environ 63 mètres carrés y compris les murs, et devant elle se trouve une petite bande de terrain d'environ 18 mètres carrés. Limites: au nord par la route de Mellacine au Bardo; à l'ouest par une construction en mauvais état; à l'est par un terrain.

MISE A PRIX

Outre les charges, clauses et conditions insérées dans le cahier des charges dressé par M. Cardoso, défenseur poursuivant les enchères seront reçues sur la mise à prix fixée par le créancier poursuivant.

Premier lot: cent fr. 100

Second lot: cent fr. 100

Les frais de poursuite, de vente et la remise proportionnelle en sus.

Tunis, le 19 Mai 1894

Le défenseur poursuivant,

signé: D. CARDOSO.

Pour plus amples renseignements, s'adresser: 1^o En l'étude de M. Cardoso, avocat-défenseur poursuivant, avenue de France pour prendre connaissance du cahier des charges, au greffe du Tribunal civil de première instance de Tunis, ancien palais Khéreddine où il est déposé.

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme
CAPITAL 8 MILLIONS de francs
Siège social à Tunis
OPÉRATIONS DE LA SOCIÉTÉ
Encaissements et Recouvrements. --
Avances sur prêts, sur marchandises et
sur hypothèques immobilières ou mariti-
mes. - Dépôts à vues et à échéances fixes
Garde de titres. - Paiement et escompte
de coupons-Reports. - Ordres de bourse
au comptant et à terme sur tous les mar-
chés Européens. - Emission de chèques et
de lettres de crédit sur tous pays.
SOUSCRIPTIONS - EMISSIONS

COMPAGNIE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME
Capital : 15 Millions entièrement versés
Comptoir de Tunis, 12, rue de Hollande
Escompte, Recouvrement, Avances sur
titres et marchandises, Chèques et let-
tres de crédit sur tous pays. Encaisse-
ment de coupons. Ventes, Achat sur
garde de titres.
Intérêt bonifié aux déposants de fonds
3 0/0. - Bons de caisse : Bons à un
an et deux ans, 3 0/0 ; Bons à trois
ans et quatre ans, 3 1/2 0/0 ; Bons à
cinq ans, 4 0/0.

UNE DAME VEUVE de haute fa-
mille, parlant plusieurs langues voudrait trouver
une position, soit comme interprète dans
un hôtel ou dans une famille, ou même
chez monsieur seul.
S'adresser au Bureau du journal.

A LOUER à Maxula-Radès, une
superbe maison avec
premier étage, pouvant servir pour hôtel-
restaurant. - Prix modéré.
S'adresser : au bureau du journal.

Épicerie et Comestibles

GROS ET DÉTAIL

Doura Frères

Entrepôt : 14 et 29, Rue des Glacières ; Succursale : Avenue Bab-Djedid, 48
TUNIS

Denrées coloniales, légumes secs, conserves alimentaires, confiserie, se-
moules et farines, pommes de terre, pétrole.

LIQUEURS ORDINAIRES ET DE PREMIÈRES MARQUES

Cognac marque DOURA FRÈRES.

Toutes les commandes pour le dehors sont expédiées franco d'emballag
rendues en gare.

La maison livre à des prix défiant toute concurrence.

Sellerie - Bourrellerie Française

32, rue Al-Djazira - TUNIS

JULES LARROUIL

Ancien Chef d'Atelier de la maison MAURICE LAMBERT, de TUNIS

APERÇU DE QUELQUES PRIX

Cuir noir de France, 1 ^{re} qualité, bande de 8 à 10 kilos. le k. 3 fr.	Selles Anglaises, avec bride com- plète, depuis..... 32 fr.
Cuir noir, 2 ^{me} qual., bande de 4 à 5 k..... le k. 1.95	Brides Anglaises, cuir jaune à 4 rênes, mors nickel à 12 et..... 15
Cuir blanc, 1 ^{re} qual. bande de 10 à 12 k..... le k. 2.40	Harnais de cabriolet, depuis..... 50
Crin animal, tout cardé..... » 2.25	Harnais de labour, depuis..... 40

Abonnement dans les fermes et en ville, p. l'entretien des harnais, au mois par bête 1,5
Pour l'abonnement, toute pièce de harnais mise hors de service par usure, sera
remplacée par une neuve.

Un ouvrier passera tous les mois pour exécuter les travaux. Les frais
de déplacement sont à la charge de M. LARROUIL

M. LARROUIL reprend toute marchandise non conforme à ces conditions.
Comptant : 3 0/0 d'escompte ; 45 ou 60 jours, sans escompte, payable
dans Tunis

FER QUINA BISLERI

VOLETE LA SALUTE??

LIQUEUR

VOLETE DIGERIR BENE??



Stomachique Reconstituante
de Felice BISLERI
MILAN
Boisson agréable avec l'eau de
Seltz et Soda. Se boit préféra-
blement avant le repas et à l'heure
du Vermouth.



L'EAU
de la R. Sorgente Angelica de
NOCERA UMBRA, légère, gazeu-
se, alcaline, certifiée pure, répu-
tée et déclarées par les principa-
les célébrités médicales la reine
des eaux de table.

Dépositaire pour la Tunisie A. FERRETTI, 19, rue Chaker - TUNIS

AUX ARMES DE ST-ETIENNE

C. BOURY

TUNIS - Rue Al-Djazira, 25

SUCCURSALES AU KEF ET A SFAX

Armes de Chasse et de Tir - Location d'Armes - Cartouches chargées
Douilles, Plombs et Articles de Chasse - Sabres, Epées, Eperons.

ATELIER DE RÉPARATIONS

Dépôt de Méches à Mine - Dépôt de Poudres de Chasse et de Mine de l'Etat.

GRANDE ÉPICERIE ORIENTALE

AIMÉ EYRIÈS

TUNIS - 22, Rue d'Italie, 22 - TUNIS

Maison française la plus ancienne de Tunis se recommandant par la finesse de ses produits
Grand arrivage de fromages et beurre frais à tous les courriers
Maison de gros et de détail

Demandez partout
" L'APÉRITIF BELLOT "
ABSINTHE ET AMER CONILH
Bellot, distillateur à Tunis
rue Al-Djazira, 46, 48, 50.
Dépôt général des eaux minérales de VICHY
Dépôt des liqueurs fines de la maison LAVAINÉ et Cie

Maison PIERRE AUVIN. - TUNIS

MARBRES BRUTS et OUVRÉS

Importation directe des grandes carrières de France, Belgique, Grèce et Italie
CHEMINÉES DEPUIS 12 FRANCS

Articles de Fumisterie, Carrelages, Escaliers, Monuments Funéraires.
Bureaux et Magasins : 7, rue d'Espagne.
Vastes Entrepôts : rue d'Italie.

N.-B - Des ouvriers spéciaux sont attachés à la Maison pour la pose des travaux

Messageries Françaises

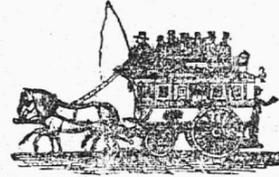
DEMANGE & C^{ie}

Service Quotidien Régulier

entre TUNIS-SOUSSE et vice-versa

Service des Dépêches

Transport des Voyageurs et de la Messagerie



Départ de Tunis et de Sousse tous les jours à midi
BUREAUX : à Tunis, rue d'Italie, 17 ; à Sousse au Café du Commerce.

Au Cadran Universel

CHARLES KLOTH

TUNIS - 17, avenue de France, 17 - TUNIS

Horlogerie, joaillerie, Orfèvrerie, Optique, etc., etc.

Royal Windsor
LE CÉLÈBRE
RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX
Avez-vous des Cheveux gris?
Avez-vous des Pellicules?
Vos cheveux sont-ils faibles ou
tombent-ils?
SI OUI
Employez le ROYAL WINDSOR qui rend aux Cheveux gris la
couleur et la beauté naturelles de la jeunesse. Il arrête la chute des
Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Il est le SEUL Régéné-
rateur des Cheveux médaillé. Résultats inespérés. - Vente
toujours croissante. - Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR.
- Se trouve chez les Coiffeurs-Parfumeurs, en flacons et demi-flacons.
Entrepôt : 22, Rue de l'Echiquier, PARIS
Env. f. sur demande du Prospectus contenant détails & attestations.

FABRIQUE DE CONFISERIE SUISSE

J. F. DESHUSSES

A Versoix, près de Genève (SUISSE)
Maison fondée en 1852

PLUSIEURS MÉDAILLES D'OR
et diplômes d'honneur

Agent général pour la Tunisie :
A. MODIGLIANI, Avenue de Fran-
ce, 4, (Passage de Tunis).

PHOTOGRAPHIE GARRIGUES

MAISON PRINCIPALE

9, avenue de France, et rue de Bône, 2

SUCCURSALE: 23^a, rue Al-Djazira (ancien local). - TUNIS

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES exécute tous travaux photographiques
de quelque nature qu'ils soient (repro-
duction, agrandissement, travaux en ville et à la campagne) à des prix très modérés.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES vend tous produits accessoires et ap-
pareils photographiques.

LA PHOTOGRAPHIE GARRIGUES est le seul dépositaire de la Compa-
gnie Eastman.

Les nouveaux ateliers de l'avenue de France sont chauffés. Les dames en cos-
tume de bal et les enfants en chemisette pourront venir sans crainte de s'enrhumer.

Matériel neuf et d'occasion

A. PETOLAT, à Dijon

FONDERIES ET ATELIERS DE CONSTRUCTION

VENTE ET LOCATION

Succursale à Tunis

La Maison PETOLAT, bien connue des entrepreneurs, a installé à Tunis, depuis
courant mars, une succursale importante où ses clients trouveront tout le MATERIEL
et l'OUTILLAGE nécessaires aux travaux publics.

Adresser la correspondance à M. PETOLAT, place de la Gare Française, à Tunis.

Manufacture de carreaux de Faïence

Fourmaux-Tourquin

à DESVRES (Pas-de-Calais)

CIMENTS PORTLAND ARTIFICIELS

DU BOULONNAIS

TRAVAUX EN CIMENT

Cuves à vin, Enduits de citernes et de bassins, Bétons, Dallages

Paul CAILLARD, architecte, représentant

BUREAU ET CABINET D'ÉCHANTILLONS

Rue de Russie (angle de la rue Al-Djazira) - TUNIS

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

Départs de Tunis

Lundi	A 10 heures pour Malte, Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdiya, Monas- tir, Sousse.
	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Mardi	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Jeu	A 3 h. 1/2 du soir : pour Sousse, Monastir, Mehdiya, Sfax, Gabès, Djer- ba, Tripoli, Malte, La Goulette.
Vend	A 3 h. 1/2 du soir : pour Marseille direct.
Samedi	A 11 heures du matin : pour Bizerte, Tabarka La Calle, Bône, Philippevil- le, Collo, Djidjelli, Bougie, Dellys, Alger.